

Modalités de l'étude encadrée au Lycée Sœur Emmanuelle.

A partir du lundi 18 septembre, l'asbl Interlingua propose une étude encadrée destinée aux élèves de 1C et 1D **le lundi, le mardi et le jeudi de 16h à 17h30.**

Tarif : 5 € par jour d'étude (1h30 d'étude).

L'asbl Interlingua insiste sur le fait que l'étude proposée n'est pas une garderie payante mais bien un lieu où chaque élève pourra travailler à son rythme, de manière concentrée, encadré par des professionnels de l'enseignement.

Ce tarif comprend :

- les prestations des professeurs surveillants.
- l'assurance RC organisation et l'assurance responsabilité civile bénévolat/volontariat.
- les frais administratifs (téléphone, courrier aux parents, secrétariat, payements...).

Tous les paiements se feront obligatoirement sur le compte de l'asbl Interlingua :
BE15 250-0523357-30.

Chaque élève s'inscrit et **s'engage par trimestre.** Sur recommandation du conseil de classe et/ou demande personnelle et motivée de parents, un élève pourra rejoindre l'étude en cours d'année.

Toutes les inscriptions se font via mail : info@interlingua-asbl.be

L'asbl Interlingua se réserve le droit d'annuler l'organisation des études tant surveillée qu'obligatoire dans l'hypothèse où moins de 10 élèves participeraient à l'étude surveillée

Règlement de l'Etude Encadrée :

1. L'élève est tenu d'être présent chaque jour de l'étude surveillée.
2. Il est impératif de respecter l'horaire.
3. L'élève doit présenter son journal de classe à la date du jour de l'étude pour y recevoir le paraphe du professeur surveillant.
4. En cas d'absence ou de départ avant la fin de l'étude, le surveillant doit en être informé préalablement et recevoir un justificatif écrit signé par les parents.
5. Il est strictement interdit de manger pendant l'étude.
6. L'élève qui ne se met toujours pas au travail après plusieurs remarques du surveillant recevra du travail par rapport à un cours.
7. Si un élève ne montre aucun investissement dans son travail et / ou dérange ses compagnons, le surveillant en informera les parents via le journal de classe et en cas de récidive, l'asbl se réserve le droit d'exclure cet élève avec remboursement partiel de sa participation financière.
8. Chaque élève a le droit de demander une explication concernant une matière précise au surveillant.

9. Dans le but de garder l'étude la plus silencieuse possible, aucun travail de groupe ne sera toléré.
10. L'utilisation du gsm est strictement interdite pendant l'étude.
11. Tout bavardage intempestif sera évité. L'élève doit rester concentré sur son travail.
12. Si l'élève éprouve des difficultés dans une matière, il peut solliciter l'aide du surveillant en tenant compte du fait qu'une étude surveillée n'est ni un cours de remédiation ni de soutien.
13. Avant la fin de l'heure, chaque élève rangera le local en mettant notamment sa chaise sur la table pour faciliter le travail de nettoyage.

Grâce à une expérience de plus de 22 ans dans la formation et l'encadrement des jeunes , l'asbl Interlingua vous garantit :

- un encadrement professionnel de l'Etude Encadrée.
- un suivi du déroulement et de l'évolution de ces études via le responsable de l'asbl.
- une flexibilité et une disponibilité totales.